

LA GÉNÉROSITÉ DES FRANÇAIS



Cécile BAZIN – Marie DUROS
Jacques MALET

22^{ème} édition – Novembre 2017

L'essentiel

Cette 22^{ème} édition est construite à partir de la déclaration des revenus du printemps 2017, comportant les dons consentis en 2016. L'observation d'une série récente et strictement homogène de quatre années montre une tendance préoccupante :

- Le nombre de donateurs, sans évolution positive depuis de nombreuses années, est en recul de plus de 4% en 2016.
- Les montants déclarés, dont l'évolution s'était déjà réduite de moitié en 2015, n'ont pas progressé en 2016.
- En complément utile pour recouper ces résultats, notre suivi régulier de la collecte auprès des grandes associations montre aussi une différence significative entre le bilan 2015 (+ 4%) et le bilan 2016 (+ 2%).

Au regard de ce constat, quelques phénomènes viennent en contradiction, qui auraient laissé espérer une année 2016 plus satisfaisante : le moral des Français régulièrement sondé par l'INSEE était assez haut, même si leur capacité d'épargne a connu un retrait ; le bilan mondial des catastrophes naturelles, qui mobilisent habituellement la solidarité des Français, a été particulièrement lourd en 2016 ; certes, ce fut une année pré-électorale dense, mais les années 2006 et 2011, correspondant au même calendrier, n'ont pas affiché de tels résultats.

Ces paradoxes interpellent, et les résultats décevants de 2016 restent pour l'heure sans explication. Qu'en pensent les acteurs de la collecte ? Doit-on y voir les signes de mutation des comportements de solidarité ? Peut-on parler d'une « année noire » ? Notre partenaire du Don en confiance, qui suit régulièrement la proportion des Français qui donnent de l'argent, avait noté une baisse significative de leur proportion à l'automne 2016 (55% contre 60% en 2015). Nous la retrouvons dans nos bilans 2016. Leur enquête, réalisée récemment, donne un certain espoir, avec une proportion à la hausse (58% en 2017).

Cette étude présente également l'approche régionale et l'approche départementale concernant la proportion des donateurs, parmi les foyers fiscaux imposés, et le don moyen correspondant. Ces deux critères sont également approchés, concernant les 100 communes les plus importantes.

Sommaire

I – L’EVOLUTION DES DONNÉS DÉCLARÉS A BERCY	4
1 – Historique	4
2 – La période récente	5
A - L'érosion du nombre de foyers fiscaux déclarant un don	5
B - Des montants pour la première fois en stagnation	6
C - Un don moyen néanmoins en hausse.....	6
D – Liens entre donateurs et tranches de revenus imposables.....	7
3 – L'influence de l'âge et la générosité des plus jeunes.....	8
4 – Focus sur les foyers fiscaux imposés	8
5 – Le cas particulier des dons aux partis politiques.....	9
II – L’OBSERVATION DE LA COLLECTE	11
1 – Estimation de la collecte 2016	11
2 - Les évolutions récentes.....	11
3 - Evolution comparée de la collecte et des dons déclarés.....	12
4 – L'hypothèse de vases communicants.....	13
5 - Les 60 collectes plus importantes en France, auprès des particuliers	14
6 - Les dons enregistrés dans les diocèses de l'Eglise catholique	15
7 - Les dons enregistrés par l'Eglise Protestante Unie de France	15
III – LES FRANÇAIS ET LA GENEROSITE	16
1 – Moins de donateurs en 2016	16
2 - L'écart de confiance se creuse entre les générations.....	16
3 - Un capital confiance plus fort qu'envers les pouvoirs publics.....	17
4 - Les leviers de la confiance : le besoin de contrôle en tête, le digital progresse	17
IV – L’ATLAS DE LA GENEROSITE EN FRANCE	18
1 – La générosité en région	18
A – Estimation des montants donnés en 2016	18
B – Les deux indicateurs en région	19
2 – La générosité en département.....	20
3 – Les 60 communes qui se sont distinguées en 2016	22

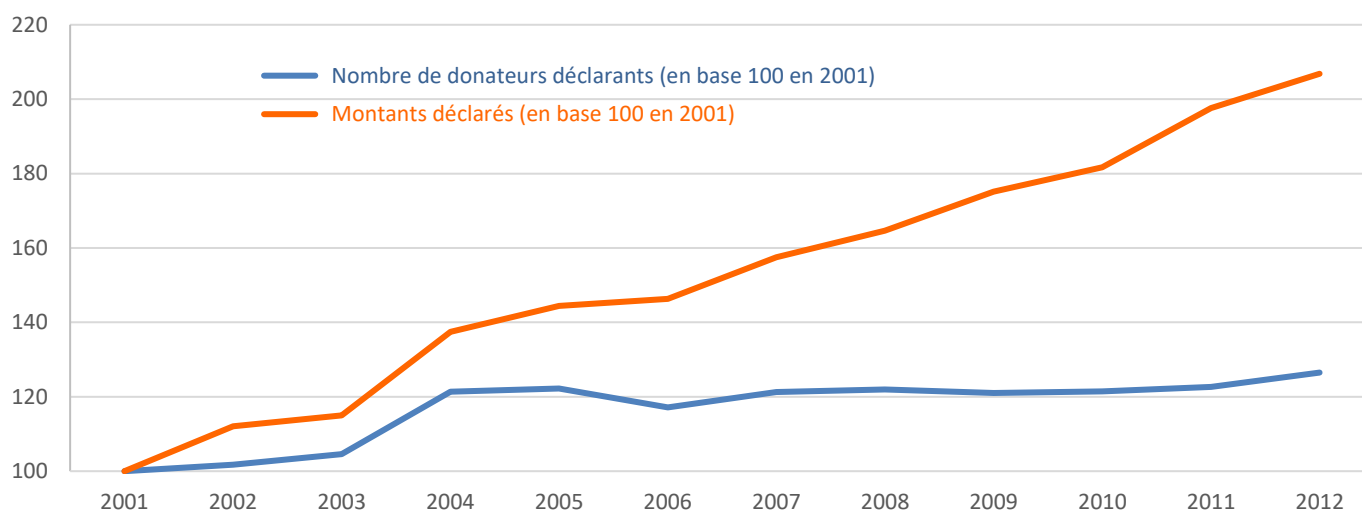
I – L'évolution des dons déclarés à Bercy

Source et méthodologie : Ce chapitre s'appuie sur les chiffres transmis par la direction générale des Finances publiques, concernant les déclarations de dons effectuées par les Français dans le cadre de l'impôt sur le revenu. En effet, des versements sous forme de dons ou de cotisations à certains organismes d'intérêt général peuvent donner lieu à une réduction d'impôt sur le revenu. Les différentes études permettent d'estimer que plus de 70% des dons par chèques, virements ou Internet, font l'objet d'une telle déclaration. Désormais, ce suivi s'appuie sur les données déclarées au printemps de la même année. Leur analyse et leur suivi depuis plus de vingt ans, constituent une source précieuse pour estimer l'évolution de la générosité en France.

1 – Historique

Nous avons jugé utile, notamment à l'intention des observateurs attentifs, de présenter cette année un historique des dons déclarés en deux parties. La première couvre la période 2001-2012, au cours de laquelle les dons aux partis politiques n'étaient pas encore distingués dans une case spécifique de la déclaration de revenus. Pour simplifier la présentation, l'évolution correspondant au nombre de donateurs et au montant des dons est présentée en base 100 en 2001.

Graphique 1 : Evolution du nombre de donateurs et des montants déclarés de 2001 à 2012



Source : Direction générale des finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités.

Entre 2001 et 2004, les deux courbes vont dans le même sens positif : le nombre de donateurs a augmenté de 20%, environ, et les montants des dons déclarés de 40% environ. L'année 2005 a marqué un arrêt de la progression du nombre de donateurs, pendant que les montants ont sensiblement augmenté jusqu'en 2012.

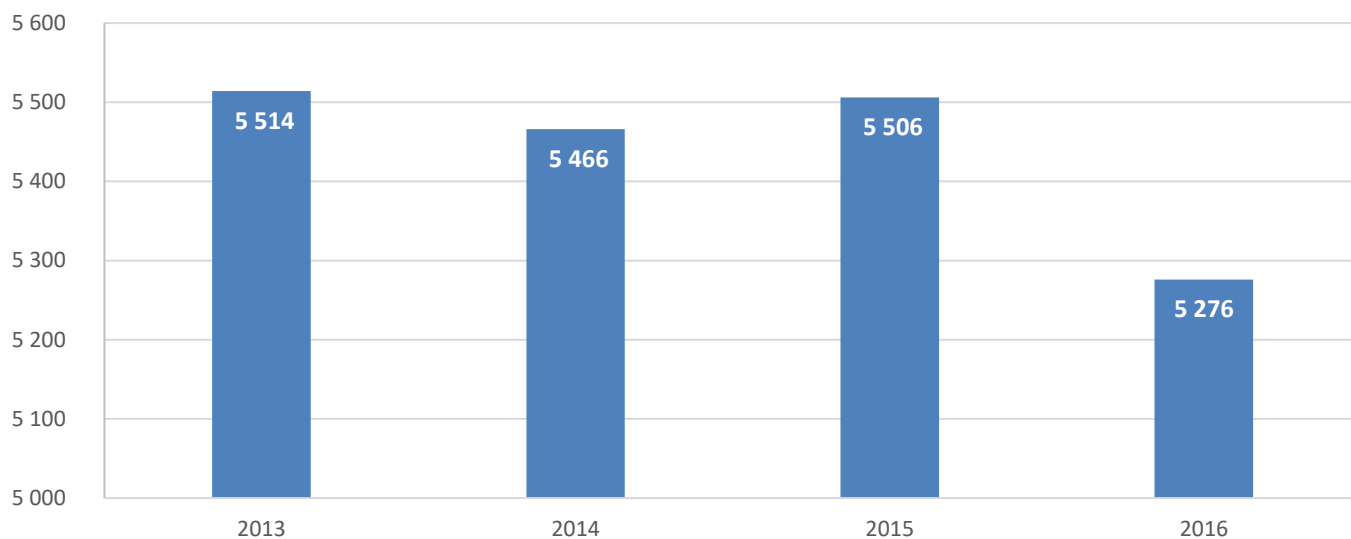
2 – La période récente

L'individualisation des dons aux partis politiques est donc intervenue au titre de l'année 2013¹. Depuis, les dons aux associations sont repérés d'une manière très précise, ce qui permet de constituer une observation basée sur des données homogènes sur quatre exercices.

A - L'érosion du nombre de foyers fiscaux déclarant un don

Outre la stagnation enregistrée entre l'année 2012, présentée dans le graphique précédent, et 2014 ici, on assiste à une véritable érosion, comme le montre le graphique suivant, portant sur l'ensemble des foyers fiscaux, qu'ils soient imposés ou non imposés.

Graphique 2 : Nombre de foyers fiscaux déclarant au moins un don (en milliers) de 2013 à 2016



Source : Direction générale des finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités.

Notons d'abord que le nombre des foyers déclarant au moins un don est calculé strictement, pour éviter les doublons des foyers qui déclarent des dons dans les deux catégories fiscales prévues (dons aux personnes en difficulté et autres dons). Ce nombre dépassant 5 millions de foyers est très révélateur de la générosité en France et permet des observations très fines.

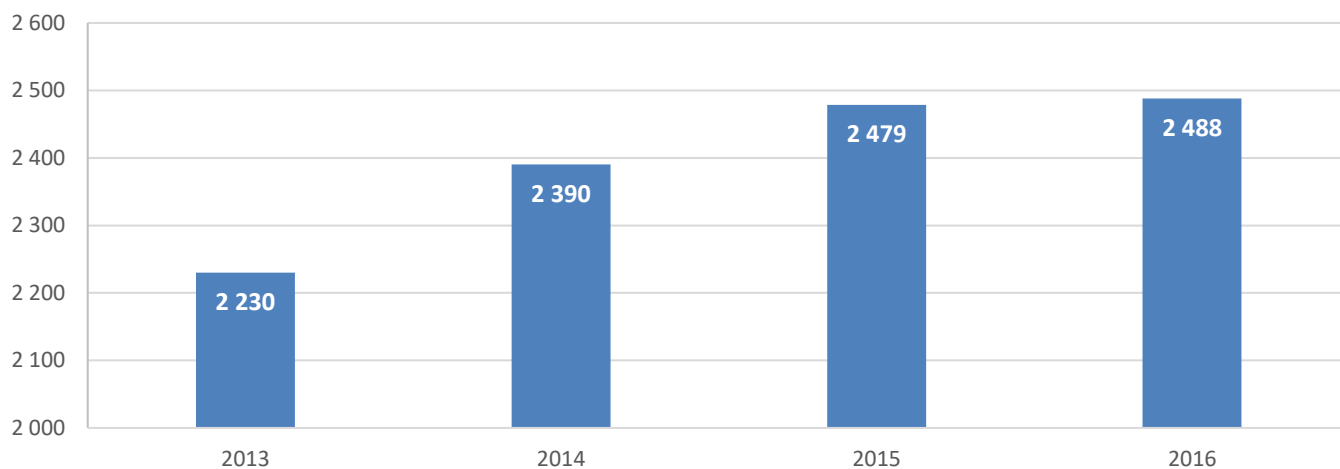
La tendance constatée les années précédentes ne s'est pas inversée, bien au contraire, puisque les années 2014 et 2016 correspondent à une baisse, significative (- 4,2%) entre 2015 et 2016.

¹ Le bilan de ces dons figure plus loin dans cette publication.

B - Des montants pour la première fois en stagnation

Faut-il voir une certaine et regrettable continuité, au cours des quatre années observées dans le graphique suivant ? Toujours-est-il que l'évolution s'est réduite, jusqu'au résultat de l'année 2016 qui ne manque pas d'interpeller le lecteur.

Graphique 3 : Montant annuel des dons déclarés (en millions d'euros) de 2013 à 2016



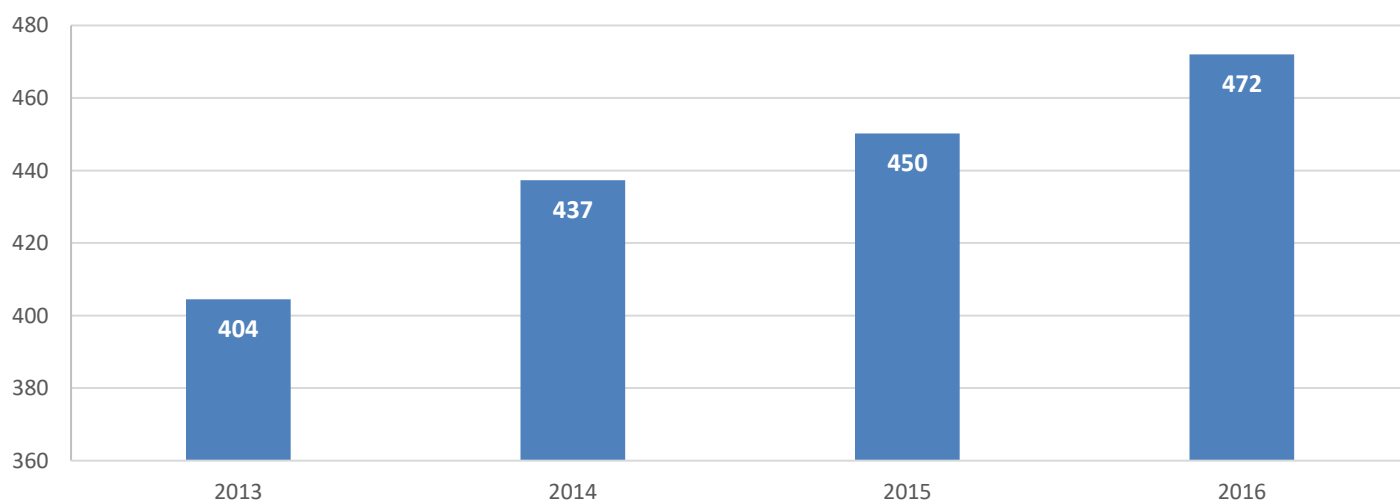
Source : Direction générale des finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités.

Après deux augmentations significatives de 7,2% en 2014 et de 3,7% en 2015, l'année 2016 marque l'arrêt d'une progression qui ne s'était jamais démentie depuis une dizaine d'années. Nous verrons plus loin que notre suivi de la collecte corrobore ces résultats.

C - Un don moyen néanmoins en hausse

Il s'agit ici du montant moyen déclaré par les foyers fiscaux, comportant tous les dons d'une année, à une ou plusieurs associations, prenant en compte d'une manière homogène au fil des années, l'ensemble des foyers fiscaux déclarant un don, qu'ils soient imposés ou non.

Graphique 4 : Don moyen déclaré annuellement en euros (foyers imposables et non imposables)



Source : Direction générale des finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités.

Dès lors que le nombre de donateurs n'augmente pas ou enregistre une baisse, la proportion de ceux qui sont fidèles et généreux est importante. C'est ce qui explique un don moyen ayant augmenté de près de 17% entre 2013 et 2016.

D – Liens entre donateurs et tranches de revenus imposables

Le croisement des déclarations de dons et du montant du revenu net imposable permet de voir comment se répartissent et évoluent les différents donateurs. Cette évolution se mesure d'après la répartition des donateurs, objet du premier tableau, et selon la répartition des montants déclarés, dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Répartition des donateurs* selon la tranche de revenus imposables de 2013 à 2016

Tranche de revenu net imposable en euros	2013	2014	2015	2016
Moins de 19 000	9,8%	6,9%	6,6%	6,3%
19 001 à 23 000	8,0%	7,1%	7,2%	7,1%
23 001 à 31 000	17,9%	14,8%	14,4%	14,3%
31001 à 39 000	15,6%	15,9%	15,6%	15,5%
Sous total inférieur à 39 000	51,4%	44,7%	43,9%	43,2%
39 001 à 78 000	36,6%	40,9%	41,9%	42,2%
Plus de 78 000	12,1%	13,8%	14,3%	14,6%
Sous total supérieur à 39 000	48,6%	54,6%	56,1%	56,8%
Total	100%	100%	100%	100,0%

Source : Direction générale des finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités. *Donateurs imposés et non imposés.

Ce tableau montre que la proportion des foyers donateurs déclarant un revenu supérieur à 39.000 euros augmente régulièrement, passant d'un peu moins de 50% en 2013 à près de 57% en 2016. La proportion des foyers non imposés, a priori moins aisés, ayant fortement baissé au cours de la période, il est possible qu'il y ait une relation de cause à effet. Leur non-imposition les ayant conduits à une moindre vigilance et à une moindre incitation à déclarer leurs dons. Cette cause a aussi probablement une incidence sur le bilan présenté dans le tableau suivant.

Tableau 2 : Répartition des montants de dons déclarés de 2013 à 2016

Tranche de revenu net imposable en euros	2013	2014	2015	2016
Moins de 19 000	4,8%	3,5%	3,0%	2,7%
19 001 à 23 000	4,8%	4,4%	4,3%	4,2%
23 001 à 31 000	12,0%	9,9%	9,4%	9,4%
31001 à 39 000	12,2%	11,7%	11,2%	11,1%
Sous total inférieur à 39.000	33,8%	29,4%	27,9%	27,3%
39 001 à 78 000	38,1%	39,9%	40,1%	40,5%
Plus de 78 000	28,2%	30,5%	31,9%	32,2%
Sous total supérieur à 39000	66,2%	70,4%	72,1%	72,7%
Total	100%	100%	100%	100,0%

Source : Direction générale des finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités.

La proportion des montants déclarés correspondant aux foyers déclarant plus de 39.000 euros de revenus annuel est passée de d'un peu plus de 66%, en 2013, à près de 73% en 2016. Concernant ces foyers. En rapprochant les résultats 2016 de ces deux tableaux, on constate qu'ils représentent près de 57% des donateurs et près de 73% des montants déclarés.

3 – L'influence de l'âge et la générosité des plus jeunes

Au titre de l'année 2016, les dons déclarés par l'ensemble des contribuables, qu'ils soient imposés ou non imposés, sont répertoriés en fonction de la tranche d'âge des déclarants. Le tableau suivant présente un panorama détaillé.

Tableau 3 : ventilation des donateurs et des montants de don moyen par tranche d'âges en 2016 *

Tranche d'âge	Revenu moyen déclaré (A)	Ventilation des donateurs	Ventilation des montants	Densité (1)	Don moyen (B)	Effort (B/A)
Moins de 30 ans	13 848	4%	3%	3%	335	2,4%
30 – 39 ans	24 138	10%	8%	9%	372	1,5%
40 – 49 ans	30 501	15%	14%	12%	430	1,4%
50 – 59 ans	32 303	18%	18%	15%	476	1,5%
60 – 69 ans	30 124	22%	22%	21%	471	1,6%
Plus de 70 ans	23 716	31%	36%	23%	536	2,3%
Total	25 871	100%	100%	NS	472	1,8%

Source : Direction générale des finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités. (1) la densité des donateurs est mesurée en rapportant leur nombre au total des foyers fiscaux correspondant à la tranche d'âge concernée. **Lecture** : Les donateurs de moins de 30 ans représentent 4% du total des donateurs et déclarent ensemble 3% des dons. Sur 100 foyers fiscaux de moins de 30 ans, 3 déclarent un don, et le don moyen annuel correspondant est de 335 euros. Si l'on rapporte le montant moyen de ce don au revenu moyen annuel de l'ensemble des contribuables de cette tranche d'âge, on obtient un résultat de 2,4%.

Certes, les moins de 30 ans, disposant d'un revenu annuel moyen (13 848 euros) correspondant à peu près à la moitié du revenu annuel moyen (25 871 euros) ne représentent que 4% des donateurs et 3% des montants des dons déclarés. De même, ils sont assez peu nombreux (3%), à déclarer un don. Mais on notera que le don moyen est déjà élevé (335 euros), et surtout que ce que nous appelons « l'effort de don », calculé en rapprochant le don moyen et le revenu moyen, est au plus haut, suivi immédiatement par le résultat des plus de 70 ans, et nettement au-dessus des autres tranches d'âge.

Les trentenaires, disposant de ressources plus élevées, mais sans doute aussi de charges familiales plus importantes, se distinguent aux yeux des collecteurs, dans la mesure où ils représentent 10% des donateurs et 8% des montants déclarés. Au regard du total des contribuables de cette classe d'âge, ils sont 9% à déclarer un don moyen de 372 euros.

Les plus de 60 ans représentent un peu plus de la moitié des donateurs (53%), et une plus nette majorité, en termes de montants (58%). On retiendra que, comme chaque année, les plus de 70 ans affichent le montant moyen déclaré le plus haut (536 euros), et un effort soutenu, au regard de leurs ressources (2,3%), même s'ils sont légèrement devancés, de ce point de vue, par les plus jeunes.

4 – Focus sur les foyers fiscaux imposés

La réduction d'impôt, comme son nom l'indique, ne concerne que les foyers fiscaux qui sont imposés. Même si de nombreux foyers fiscaux non imposés déclarent un don, soit par conviction, soit parce que cette déclaration contribue à la non-imposition, la part des foyers fiscaux imposés est prépondérante dans ces déclarations (72% des foyers donateurs et 74% des montants).

Cela dépend, naturellement, des moyens significativement plus importants dont ils disposent, mais aussi de cette incitation fiscale, dont nous avons déjà largement démontré qu'elle ne s'apparente en rien à ce que l'on nomme « une niche fiscale ». En effet, lors d'un don, le reste à charge est de l'ordre du tiers de la somme concernée.

Il a donc semblé utile de voir comment se comportent les foyers fiscaux imposés déclarant un don, ceci en fonction des différentes tranches de revenus. C'est l'objet du tableau suivant.

Tableau 4 : Proportion de donateurs et don moyen par tranche de revenus imposables en 2016

Tranches de revenus imposables (en €)	Proportion de donateurs	Don moyen par tranche (en €)
Moins de 19 000	7,1%	159
19 001 à 23 000	12,9%	236
23 001 à 31 000	18,7%	280
31 001 à 39 000	23,9%	310
39 001 à 78 000	33,8%	440
Plus de 78 000	45,2%	1 219
Total	23,3%	Non significatif

Source : Direction générale des finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités.

A partir d'une proportion de 23,3% des foyers imposés déclarant un don, la proportion varie de 7% environ, lorsque le revenu imposable annuel est inférieur à 19.000 euros, jusqu'à plus de 45% parmi les foyers fiscaux de la plus haute tranche.

Au-delà du tableau, au fil des années, la proportion moyenne des donateurs imposés varie peu, un peu à la hausse en 2015 (24,3%) et à la baisse en 2016. Entre 2015 et 2016, la proportion des donateurs a faibli pour toutes les tranches, quand le don moyen augmentait pour chacune d'entre elles.

Pour mémoire, on rappellera que la proportion des foyers imposés a baissé, tout au long de la période 2013 – 2016, passant de 50% en 2013, à 48% en 2014, à 45% en 2015 et à 44% en 2016. Certes, la baisse du nombre de foyers imposés entre 2015 et 2016 pourrait avoir contribué à la baisse significative du nombre de donateurs et à la stagnation des montants déclarés, mais cette baisse d'un point est inférieure à la baisse de trois points, entre 2014 et 2015, sans incidence sur la variation des résultats entre ces deux années. Le lien de cause à effet n'est donc pas établi.

5 – Le cas particulier des dons aux partis politiques²

Depuis l'année 2013, les contribuables peuvent déclarer leurs dons aux partis politiques, d'une manière distincte, dans leur déclaration de revenus. L'année 2013 pouvant être considérée comme une année de transition, nous observons l'évolution du nombre de donateurs et des montants correspondants, à compter de l'année 2014, dans le tableau suivant.

Tableau 5 – Evolution des dons déclarés, destinés aux partis politiques

	Donateurs (1)	Evolution	Montants déclarés (en €)	Evolution	Don moyen annuel
2014	380 000	-	108 000 000	-	284
2015	327 000	-14%	94 000 000	-13%	287
2016	291 686	-11%	83 702 156	-11%	287

Source : Direction générale des finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités. (1) Il s'agit des donateurs imposés et des donateurs non imposés, d'une manière homogène au fil des années.

Les observateurs pourront faire un lien éventuel entre cette baisse régulière et le calendrier électoral de chaque année. Le montant moyen déclaré est constant. Un tableau complémentaire permet de montrer la répartition des donateurs et des montants, selon l'âge des déclarants.

² Pour aller plus loin, le lecteur pourra se reporter à la 21^{ème} édition de *La générosité des Français* (novembre 2016), en libre accès sur notre site. Dans cette édition, nous avons prolongé l'observation selon plusieurs critères qui ne sont pas repris cette année.

Tableau 6 – Les dons aux partis politiques déclarés en 2016 selon les tranches d'âge

Tranche d'âge	Répartition des donateurs (1)	Répartition des montants	Densité (1)	Don moyen
Moins de 30 ans	3%	2%	0,1%	188
30 – 39 ans	7%	8%	0,4%	295
40 – 49 ans	13%	15%	0,6%	340
50 – 59 ans	18%	23%	0,9%	351
60 – 69 ans	26%	28%	1,4%	307
Plus de 70 ans	33%	25%	1,3%	219
Total	100%	100%	0,8%	287

Source : Direction générale des finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités. (1) Rapport entre le nombre de foyers donateurs et le total des foyers de la même tranche d'âge. (1) Imposés et non imposés.

Les plus de 60 ans représentent près de 60% des donateurs et 53% des montants déclarés. Contrairement à la répartition observée concernant les dons aux associations, les plus de 70 ans représentent une plus forte proportion que leurs cadets (33% contre 26% des sexagénaires), mais cela correspond à des montants proportionnellement moins importants (25% contre 28%).

Ce que nous appelons la densité des donateurs, rapport entre leur nombre et le nombre total des foyers fiscaux du même âge, la proportion augmente avec les années, avec une légère inflexion (1,4% contre 1,3%) à partir de 70 ans. Pour ce qui concerne le don moyen, cette inflexion apparaît dès l'âge de 60 ans.

II – L’observation de la collecte

Source et méthodologie : Cette analyse s’appuie cette année, sur les montants de collecte, hors legs, de 75 associations et fondations qui ont reçu plus de 2 millions d’euros de la part des particuliers en 2016³. Ensemble, ces montants représentent 1,27 milliard d’euros, soit près de 30% du montant total estimé de la collecte en France (4,5 milliards en 2016).

Ils sont complétés par les montants de collecte de l’Eglise catholique et de l’Eglise Protestante Unie de France, partenaires de cette étude depuis plusieurs années.

1 – Estimation de la collecte 2016

Selon une démarche basée sur de nombreuses enquêtes menées auprès des donateurs, nous pouvons constituer ce montant selon trois composantes :

- La première, particulièrement robuste, dûment vérifiée et homogène d’une année sur l’autre, correspond au montant des dons déclarés auprès des services fiscaux. Il est de 2,49 milliards d’euros en 2016.
- La deuxième correspond aux dons qui pourraient faire l’objet d’une déclaration, dans la mesure où ils sont effectués par chèques, virements ou autre procédures permettant de délivrer un reçu fiscal. Cette composante, par définition estimée, est calculée en affectant la première somme d’un coefficient constant d’une année sur l’autre. Au titre de l’année 2016, ce montant pourrait être un peu supérieur à un milliard.
- La troisième composante correspond aux dons qui ne peuvent pas faire l’objet d’une déclaration, faute de reçu fiscal. Elle se compose de petites sommes (dons de la main à la main, arrondis sur salaire ou arrondis en caisse, petits dons par SMS...). Sur la base d’enquêtes menées auprès des Français, on peut estimer ce montant aux environs de 900 millions d’euros.

Ainsi, en toute transparence quant au calcul effectué, mais aussi avec grande prudence, on parvient à un montant total situé entre 4,4 et 4,5 milliards d’euros, pour l’année 2016, sans variation significative par rapport à l’année 2015.

2 - Les évolutions récentes

En 2012, le bilan de la collecte, établi à partir d’un panel de 123 associations et fondations, affichait une évolution modeste de 1% environ, en euros courants. En 2013, l’augmentation s’élevait à 2%. En 2014, comme en 2015, le suivi réalisé sur la base d’un panel significativement élargi de plus de 160 associations et fondations, avait révélé une progression générale de l’ordre de 4% par an. Limité aux 75 plus gros collecteurs du panel, ce pourcentage évoluait peu et maintenait l’augmentation annuelle aux alentours de 4%. Il a donc été décidé de s’appuyer, désormais, sur ce panel significatif et représentatif.

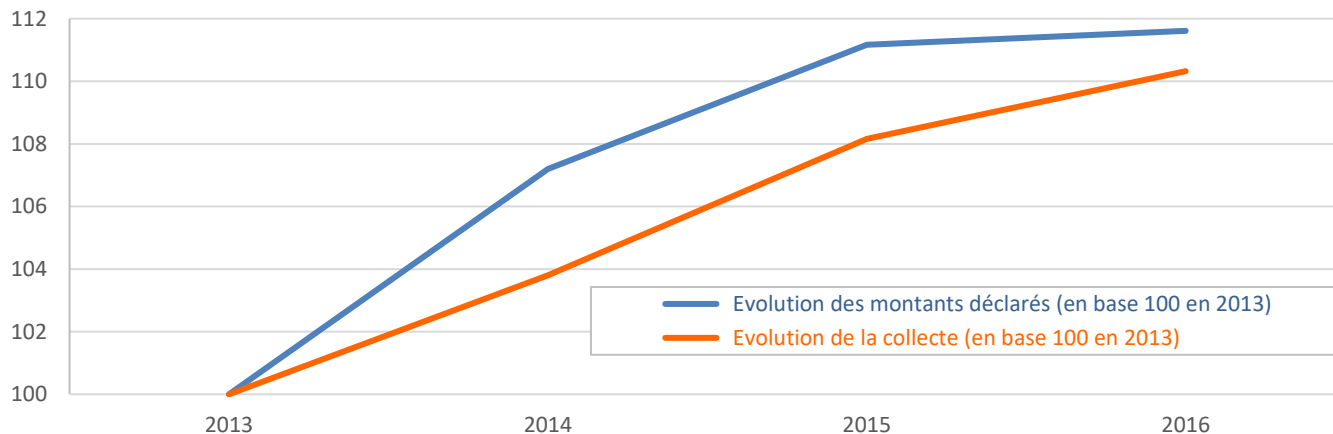
L’observation selon le même périmètre des 75 associations et fondations, affichant plus de 2 millions d’euros de collecte, permet d’annoncer un net ralentissement de la croissance, en 2016. Elle est inférieure à 2%, deux fois moins importante qu’en 2015.

³ Les montants de collecte ont été puisés dans les « comptes d’emplois des ressources » publiés sur le site des organisations ou sur celui du Journal officiel. Un retour sur l’année antérieure permet de tenir compte des ajustements que certains collecteurs sont amenés à faire, afin de nous assurer d’un suivi annuel le plus juste possible.

3 - Evolution comparée de la collecte et des dons déclarés

Dès lors que nous disposons des informations nécessaires, nous pouvons suivre régulièrement les évolutions respectives des dons déclarés à l'administration fiscale et des dons reçus par les associations et fondations. Le graphique suivant est construit en base 100, à partir de l'année 2013, pour montrer cette évolution sur une série homogène de données.⁴

Graphique 5 - Evolution comparée des montants déclarés et de la collecte constatée.



Sources : Recherches & Solidarités. Données recueillies directement auprès des associations ou des fondations ou sur les comptes emplois ressources qui sont publiés sur leurs sites ou au Journal officiel – Direction générale des finances publiques.

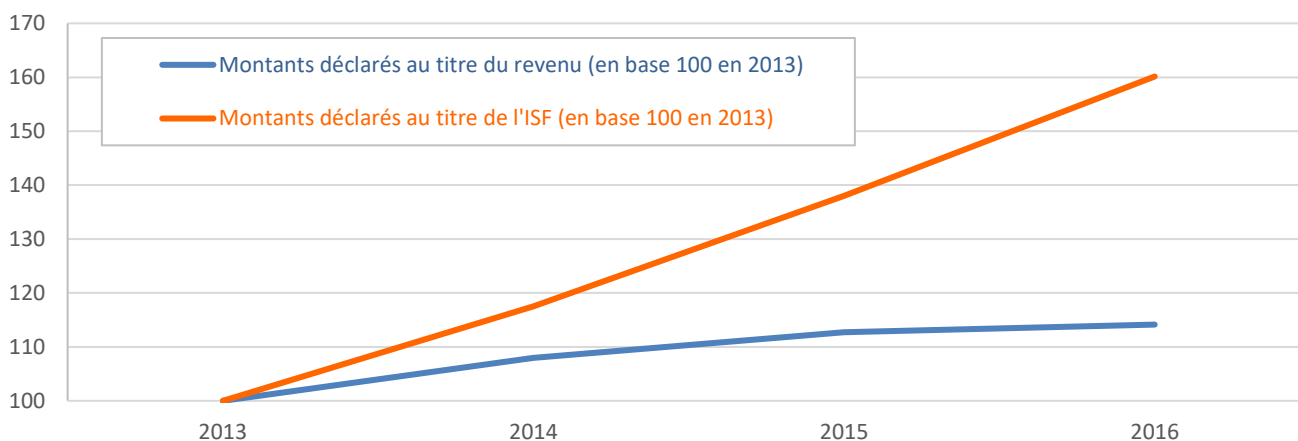
Les montants déclarés ont augmenté un peu plus vite que la collecte, au cours des années 2014 et 2015. Entre 2015 et 2016, on a assisté à une inversion : stabilité concernant les déclarations et augmentation de l'ordre de 2%, concernant la collecte. Au bilan de ces quatre années, la corrélation se vérifie, avec une variation de 11,6% des montants déclarés fiscalement, et de 10,3% pour ce qui concerne la collecte constatée par les associations. Dès lors que l'on travaille sur des données robustes et qu'elles se confortent, on peut considérer ces bilans comme un ensemble de références utiles pour les observateurs et les acteurs de la collecte.

⁴ Cette observation sur une vingtaine d'années a montré que les courbes étaient voisines en 2006, ce qui permet de reprendre cette année de référence pour une observation plus resserrée.

4 – L’hypothèse de vases communicants

Nous suivons désormais, selon le même type de coopération avec la direction générale des finances publiques, et selon les mêmes garanties d’homogénéité d’une année sur l’autre, à la fois les dons déclarés au titre de l’impôt sur le revenu et les dons déclarés au titre de l’Impôt sur la fortune (ISF). Dès lors, le rapprochement des résultats respectifs peut constituer un indicateur, avec une possible hypothèse de « *vases communicants* », concernant les contribuables les plus aisés.

Graphique 6 - Evolution comparée des montants déclarés au titre des revenus (1) et au titre de l’ISF



Source : Direction générale des finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités. (1) Il s’agit ici des foyers imposés de la plus haute tranche (plus de 78.000 euros de revenus imposables annuels).

Entre 2013 et 2016, les montants déclarés par les foyers fiscaux imposés et situés dans la plus haute tranche (plus de 78.000 euros) ont progressé de 14%, ce qui n’est pas négligeable. Mais au cours de la même période, la progression des montants déclarés au titre de l’ISF a été de 60%.

Il n’est pas impossible que certains contribuables concernés aient arbitré en faveur d’une déclaration au titre de l’ISF, dans la mesure où le dispositif est plus favorable (réduction d’impôt de 75% contre une réduction de 66% des montants déclarés), et ce d’autant plus que les annonces de la disparition possible de cet impôt se sont multipliées.

Si l’on agrège les dons déclarés au titre des deux dispositifs, au cours de la période observée, pour avoir une idée des montants dont les associations et les fondations ont bénéficié, on parvient à une augmentation de 15%, alors qu’elle n’est que de 12% au titre des revenus.⁵

⁵ En 2016, les dons déclarés au titre de l’ISF se sont élevés à un peu plus de 250 millions d’euros.

5 - Les 60 collectes plus importantes en France, auprès des particuliers

Cette présentation s'appuie sur les montants de collecte de 2016, auprès des particuliers, hors legs et dons des entreprises. Les rangs indiqués ici constituent des repères et en aucun cas un palmarès pour juger de la notoriété ou encore moins du « rendement de collecte » des uns par rapport aux autres. N'étant pas à l'abri d'une erreur ou d'une omission, nous remercions par avance les associations et les fondations concernées, ainsi que les experts de ces sujets pour leurs éventuelles remarques.

Tableau 7 – Présentation des 60 collectes plus importantes en 2016 ⁽¹⁾

Organismes collecteurs	Rang 2016	Organismes collecteurs	Rang 2016
Association Française contre les Myopathies (AFM)	1	Fondation 30 millions d'amis	31
Restos du cœur	2	CFRT Le jour du Seigneur	32
Croix-Rouge	3	Fondation Gustave Roussy	33
Secours Catholique	4	Plan France	34
Médecins Sans Frontières	5	Fondation Arc	35
Comité français pour l'Unicef	6	Fondation WWF	36
Ligue nationale contre le cancer	7	La Chaîne de l'Espoir	37
Médecins du Monde	8	Sidaction	38
Apprentis d'Auteuil	9	Institut du cerveau et de la moelle épinière/fondation	39
Handicap international	10	Ordre de Malte	40
Action contre la faim	11	Fondation de l'Armée du Salut	41
Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés	12	Société Nationale de Sauvetage en Mer	42
CCFD - Terre Solidaire	13	Vision du monde	43
Institut Pasteur	14	Fondation Jérôme Lejeune	44
Secours Islamique	15	Enfants du Mékong	45
Fondation pour la recherche médicale	16	Orphéopolis	46
Fondation Notre Dame	17	Care France	47
Fondation Caritas	18	Partage	48
SOS Villages d'enfants	19	Fondation Hôpitaux de France - Hôpitaux de Paris	49
Secours populaire	20	Fondation Raoul Follereau	50
Association des paralysés de France	21	Aide et Action France	51
Greenpeace	22	Fédération française de cardiologie	52
L'Œuvre d'Orient	23	Fondation Petits frères des Pauvres	53
Fondation des monastères	24	France Alzheimer	54
AIDES	25	Vaincre la mucoviscidose	55
Fondation de France (hors fondations abritées)	26	ATD Quart Monde	56
Fondation du Patrimoine	27	Action enfance	57
Association Petits frères des Pauvres	28	Habitat & Humanisme	58
Amnesty International	29	Les chiens guides d'aveugles de l'ouest	59
Société protectrice des animaux	30	Ela	60

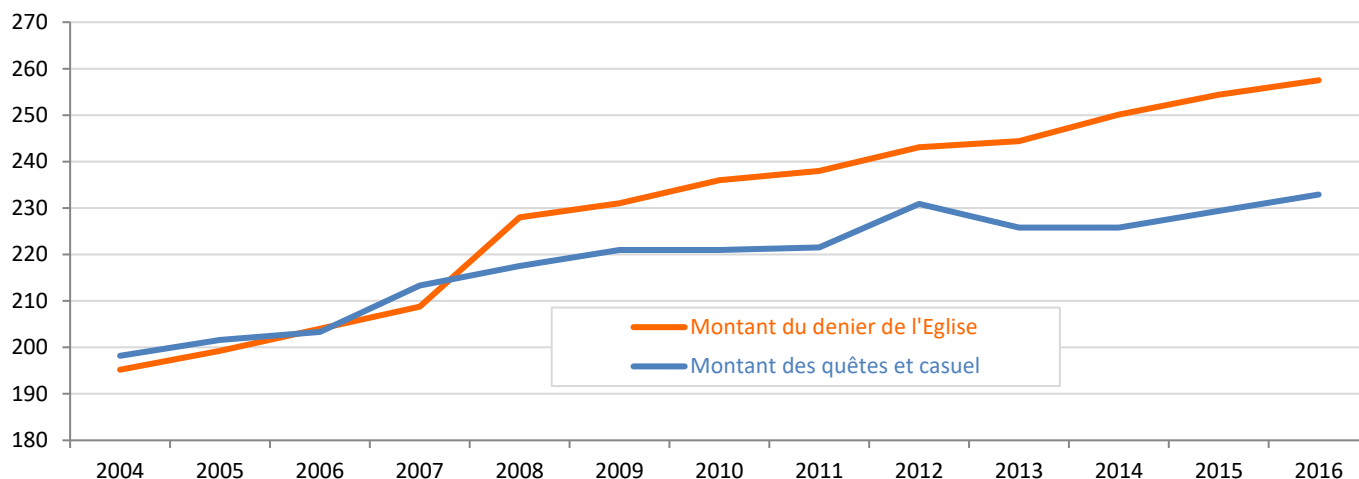
Source : Recherches & Solidarités. Données recueillies directement auprès des associations ou des fondations ou sur les comptes d'emplois des ressources qui sont publiés sur leur site ou au Journal officiel. (1) Sans qu'il soit possible de les distinguer, ces collectes se font, notamment, en lien avec les dispositifs d'incitation fiscale liée aux revenus et liée à l'ISF.

Ensemble, ces soixante organisations représentent 1,26 milliard d'euros, soit moins de 30% de l'ensemble de la collecte. Les six premières se détachent nettement, dépassant chacune 52 millions d'euros en 2016. Pour autant, le montant cumulé de leurs collectes représente moins de 10% de ce qui est donné, chaque année, en France. Il est donc clair qu'il y a place pour toutes les causes et pour toutes les organisations.

6 - Les dons enregistrés dans les diocèses de l'Eglise catholique

Le graphique suivant présente l'évolution des dons aux associations diocésaines, transmise par la Conférence des Evêques de France depuis 2005. On distingue le denier de l'Eglise et les dons issus des quêtes. Le premier est une libre participation annuelle des catholiques d'un diocèse, destinée à assurer la vie matérielle des prêtres et la rémunération des laïcs salariés en mission dans l'Eglise. La quête est collectée au cours des messes et le casuel à l'occasion des baptêmes, mariages et enterrements.

Graphique 7 – Evolution des dons enregistrés par les associations diocésaines (en millions d'euros)



Source : Conférence des Evêques de France. Traitement R&S.

En 2008, les deux courbes se sont écartées significativement, au profit du denier de l'Eglise. Ce dernier augmente depuis chaque année, de façon plus ou moins accentuée. A titre d'exemples, sur la période récente, il enregistre une croissance de 0,5% en 2013 et de 2,3% l'année suivante. En 2016, l'augmentation est de 1,2%. La courbe des quêtes et casuel est plus irrégulière. Après une année 2012 de forte augmentation (4,2%) et un repli l'année suivante (- 2,2%), la situation se redresse avec une augmentation annuelle de l'ordre de 1,5% en 2015 et 2016.

Au total, les dons aux associations diocésaines ont évolué de 1,3% en 2016, et s'élèvent à 490,4 millions d'euros. Le fléchissement du nombre de donateurs, observé depuis 2008, s'est poursuivi en 2016 (- 2,6%). Cette érosion est compensée par un don moyen qui continue de croître, et atteint 226 euros en 2016.

7 - Les dons enregistrés par l'Eglise Protestante Unie de France

Depuis 2012, l'Eglise réformée de France et l'Eglise évangélique luthérienne de France forment l'Eglise Protestante Unie de France (EPUdF). Pour la quatrième année consécutive, l'analyse des comptes porte donc sur l'ensemble des données financières des Eglises locales et des paroisses.

Le bilan annuel s'appuie sur les recettes ordinaires internes qui correspondent à la participation des paroissiens au fonctionnement régulier de l'Eglise (dons, offrandes, collectes, journées d'Eglise). Leur montant est connu avec exactitude et suivi attentivement depuis le début de l'analyse des comptes (depuis 2013 dans l'EPUdF et depuis 1997 dans l'Eglise réformée de France). Cet indicateur de recettes (ROI) a donc été choisi pour suivre les évolutions et mettre en évidence l'importance de l'engagement financier des paroissiens au service de l'Eglise. En 2016, ces recettes ordinaires internes, provenant uniquement des membres des communautés locales, ont diminué de 1,6 % par rapport à 2015, leur montant s'élève à 24,25 millions d'euros. Cette érosion correspond à celle observée entre 2014 et 2015.

Ces recettes ordinaires internes ont été apportées par les 45 500 foyers participants à la vie financière de l'Eglise sous forme nominative ou anonyme, ce qui représente, en moyenne nationale, 532 euros par foyer. Ce montant annuel moyen de la part de chaque foyer participant est en augmentation de 2,3% par rapport à 2015.

III – Les Français et la générosité

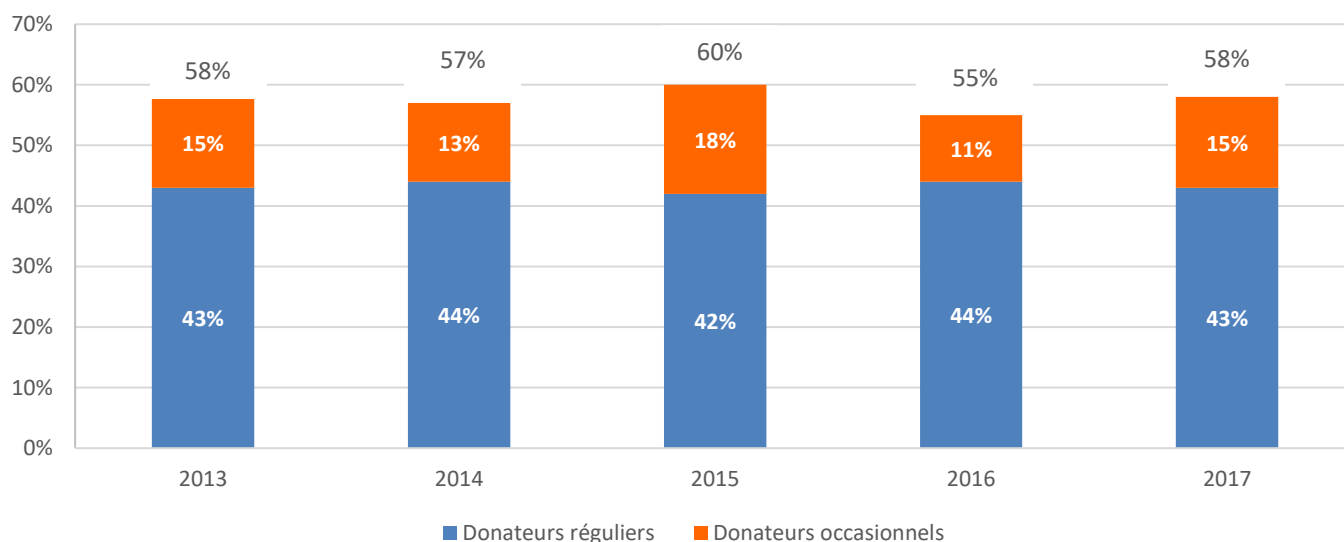
Depuis 10 ans, *Le Don en confiance*, organisme de contrôle de l'appel public à la générosité, réalise un baromètre, en collaboration avec KANTAR SOFRES, cherchant à mieux comprendre et à mesurer la confiance des Français à l'égard des associations et fondations faisant appel aux dons, afin d'en maîtriser toujours mieux les leviers stratégiques.

Les résultats de cette 10^{ème} édition du Baromètre de la confiance ⁶ sont ici présentés, en lien avec notre partenaire, *Le don en confiance*. Ils sont précieux pour suivre la proportion de donateurs parmi les Français et l'état de la confiance qu'ils accordent aux institutions, ainsi qu'aux associations et fondations.

1 – Moins de donateurs en 2016

Le rapprochement des indications fournies par cette enquête régulière et par les données issues de la Direction générale des finances publiques est particulièrement parlant pour 2016. Le graphique suivant montre comment évoluent respectivement les proportions de donateurs réguliers et de donateurs occasionnels, parmi les Français.

Graphique 8 – Evolution de la proportion de donateurs réguliers et occasionnels dans la population française



Source : Baromètre de la confiance 2017. Etudes KANTAR SOFRES pour Le don en confiance.

Les résultats mesurés en 2016, quant à la proportion des Français donateurs (55% contre 60% en 2015), se sont en effet avérés exacts dans les faits, avec la baisse de 4,2% constatée dans les déclarations fiscales des dons effectués en 2016. On notera, pour s'en réjouir prudemment, que cette proportion est en légère hausse (58%), en 2017, ce qui permet d'espérer un rebond en cette fin d'année.

2 - L'écart de confiance se creuse entre les générations

Depuis plusieurs années, la confiance à l'égard des associations et fondations faisant appel aux dons ne se dément pas (54 % en 2017 vs 51 % en 2007). En revanche, celle accordée aux partis politiques (10 %) et aux médias (22 %) s'effrite. Parallèlement et dans le contexte de la préparation des ordonnances sur la Loi Travail, la confiance envers les syndicats (42 %, + 4 points) tend à augmenter alors que celle pour les entreprises (56 %) a perdu 6 points depuis l'année dernière.

⁶ Etude KANTAR SOFRES réalisée en face à face, du 25 au 29 août 2017, auprès d'un échantillon national de 1013 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. Représentativité assurée via la méthode des quotas (sexe, âge, CSP, région et taille d'agglomération). Résultats en ligne sur le site www.donenconfiance.org.

Fait notoire en 2017, la jeune génération témoigne d'un niveau de confiance envers les associations et fondations faisant appel aux dons largement supérieur à celui de leurs aînés (63 % des moins de 35 ans vs 54 % pour l'ensemble). Pour Alain Mergier, sociologue : « *C'est un chiffre d'autant plus significatif que les jeunes, pour qui le sens ne va plus de soi, ont moins confiance de manière générale. Dans un contexte de flottement global des certitudes, la société a plus que jamais besoin de tiers de confiance, pour les jeunes encore plus que pour les générations précédentes.* »

3 - Un capital confiance plus fort qu'envers les pouvoirs publics

Les associations et fondations faisant appel aux dons disposent toujours d'une confiance supérieure à celle dont bénéficient les pouvoirs publics sur une large palette de domaines, en tête desquels : le soutien de projets dans les pays en développement (56 % vs 12 %), la lutte contre la pauvreté et l'exclusion (54 % vs 31 %), l'aide aux réfugiés et demandeurs d'asile (53 % vs 27 %), l'aide aux personnes malades et en situation de handicap (50 % vs 39 %) et la protection de l'environnement (50 % vs 36 %). Au demeurant, l'on constate un regain de confiance à l'égard des pouvoirs publics après l'élection présidentielle et une légitimité qui demeure importante dans certains domaines.

En 2017, deux nouveaux domaines d'action ont été testés : la protection des animaux et l'accès à l'emploi. Pour l'un d'eux, la protection des animaux, la confiance envers les associations et fondations faisant appel aux dons est établie : 8 Français sur 10 déclarent leur faire plus confiance qu'aux pouvoirs publics. Il se place en tête des actions pour lesquelles les associations et fondations sont les plus attendues. En revanche, alors que le jugement des Français reste très critique sur la situation de l'emploi, ils sont une large majorité à penser que les pouvoirs publics ont encore un rôle à jouer en matière d'accès à l'emploi.

4 - Les leviers de la confiance : le besoin de contrôle en tête, le digital progresse

Les leviers de la confiance à l'égard des associations et fondations faisant appel aux dons restent très stables dans le temps, avec toujours comme critères les plus déterminants, le contrôle (76 %), la gestion rigoureuse des dons (71 %) et la conformité à la mission affichée (70 %), en particulier en ce qui concerne les donateurs très réguliers (près de 9 d'entre eux sur 10).

S'ils restent pour l'instant secondaires, deux leviers gagnent en puissance au fil des ans, et n'avaient jamais été jugés aussi importants dans le baromètre : la façon dont les associations/fondations faisant appel aux dons se présentent sur leur site internet (36 %, + 8 points) et ce qui se dit d'elles sur Internet (32 %, + 6 points). Ce phénomène s'amplifie en ce qui concerne les moins de 35 ans, pour qui ces deux leviers jouent respectivement pour 54 % et 47 % d'entre eux. Le secteur associatif doit plus que jamais inclure le digital dans sa communication pour créer la confiance et donc générer le don.

Jamais le caractère incitatif du label pour générer de l'intérêt n'avait été autant reconnu. Ainsi, la moitié des répondants ont désormais le sentiment que le label "Don en confiance" leur donne envie de se renseigner sur les règles de bonne conduite respectées (51%).

IV – L’Atlas de la générosité en France

Cette générosité se présente de deux manières complémentaires : d’une part, à partir de ce que nous nommons « la densité des donateurs », rapport entre leur nombre et le total des contribuables correspondants, d’autre part, à partir du don moyen annuel déclaré.

Pour ce qui concerne la densité des donateurs, expression de la « générosité collective », et comme nous l’avons toujours fait, ces approches se font à partir des seuls foyers fiscaux imposés, de manière à gommer une large part des différences territoriales constatées sur le plan économique. Ce ratio est d’autant plus intéressant qu’il se construit sans tenir compte des sommes données et déclarées. Pour ce qui concerne le don moyen, les différences territoriales apparaissent et cet indicateur est seulement destiné à éclairer les collecteurs quant aux capacités respectives de chaque territoire. Nous avons construit, grâce à notre coopération continue avec les services de la Direction générale des finances publiques, une déclinaison de ces deux indicateurs à l’échelle des régions, des départements et des cent communes les plus peuplées.

1 – La générosité en région

A – Estimation des montants donnés en 2016

Comme indiqué plus haut, on peut estimer le montant total de la collecte, en France, entre 4,4 et 4,5 milliards d’euros, en 2016. A grands traits, cette collecte peut être ventilée selon les différentes régions en vigueur en 2016. C’est l’objet du tableau suivant, présentant une fourchette arrondie et prudente pour chacune d’entre elles.

Tableau 8 – Combien donne-t-on dans chaque région ?

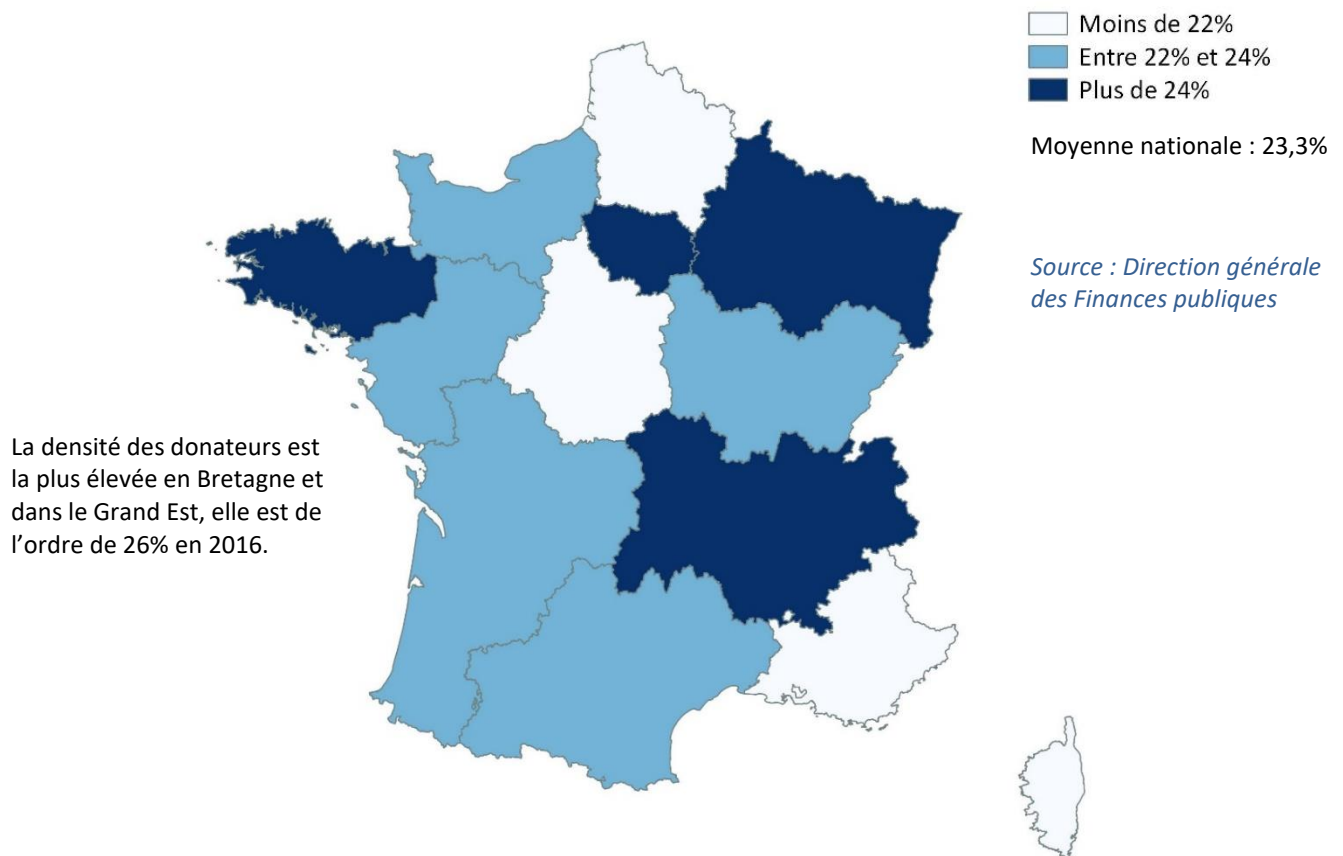
Régions	Fourchette exprimée en millions d'euros	
	Entre la somme de	Et la somme de
Auvergne-Rhône-Alpes	505	530
Bourgogne-Franche-Comté	145	150
Bretagne	160	170
Centre-Val de Loire	125	130
Corse	9	10
DOM	48	52
Grand Est	335	350
Hauts de France	235	245
Ile de France	1 570	1 645
Normandie	140	145
Nouvelle Aquitaine	305	320
Occitanie	310	325
Pays de la Loire	185	195
Provence-Alpes-Côte d'Azur	285	300

Sources : Direction générale des finances publiques – Enquêtes auprès des Français – Rapprochements et traitement R&S. **Lecture :** A partir de la part que représente la région Auvergne-Rhône-Alpes, au titre des dons très précisément pris en compte par l’administration fiscale (11,6%), on applique ce même pourcentage à l’estimation nationale de l’ensemble des dons, y compris ceux qui ne sont pas déclarés (entre 4,4 et 4,5 milliards d’euros). On obtient ainsi une fourchette allant de 506 à 530 millions d’euros, au titre de l’année 2016.

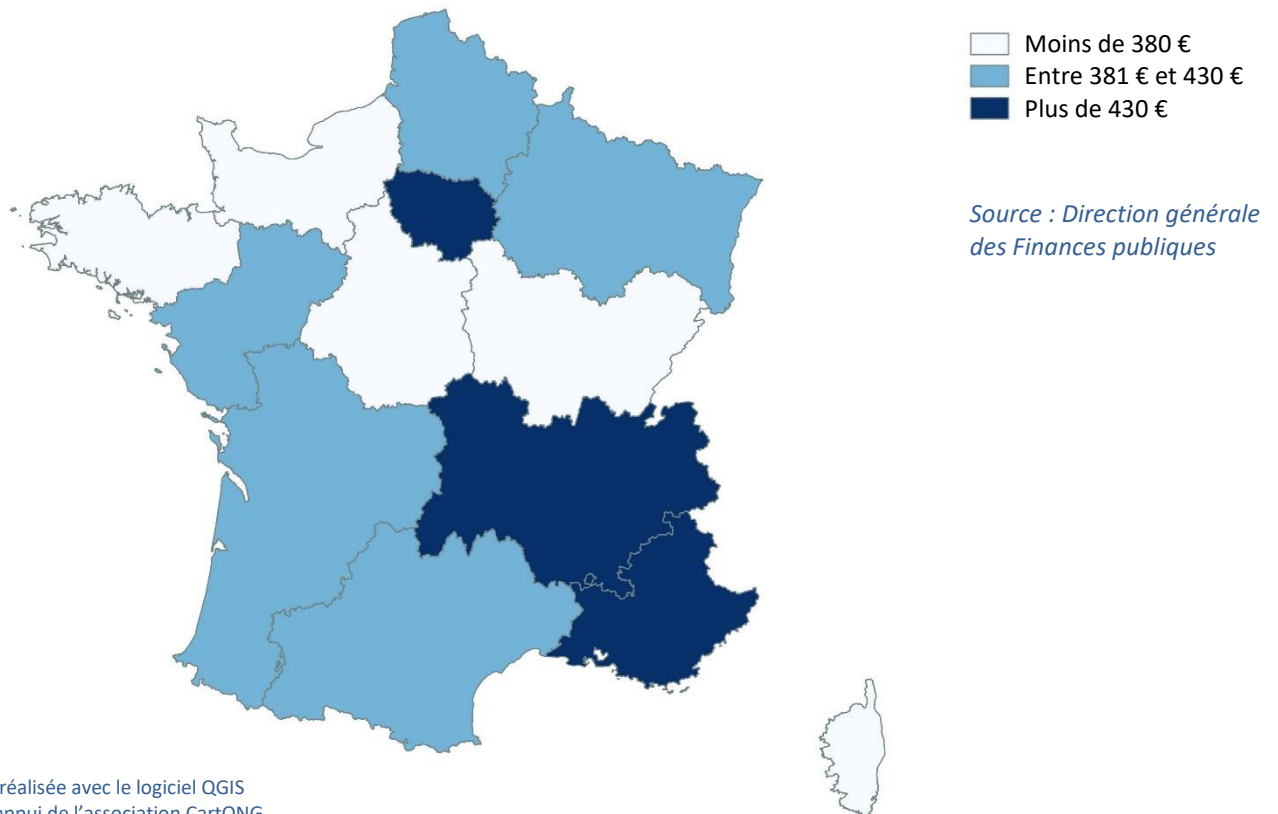
A elles seules, les trois régions comportant les montants les plus élevés (Ile-de-France – Auvergne-Rhône-Alpes et Grand Est), représentent plus de la moitié de ce qui est donné, en France (55%).

B – Les deux indicateurs en région

Carte 1 - La densité des donateurs en région (donateurs imposés/total des imposés)



Carte 2 - Le bilan moyen annuel régional des dons déclarés par les contribuables imposés

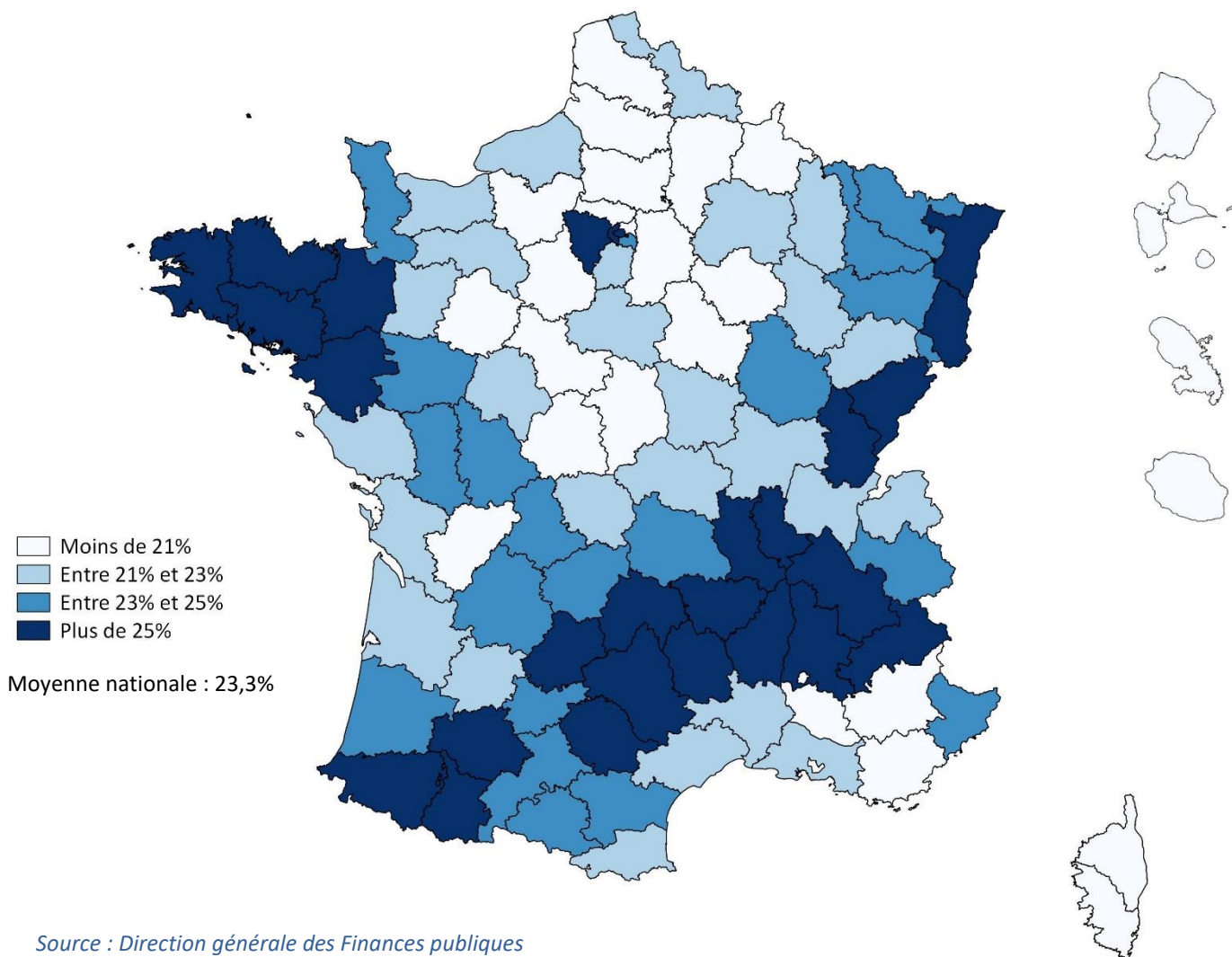


Cartes réalisées avec le logiciel QGIS
avec l'appui de l'association CartONG

2 – La générosité en département

Cette carte permet d'observer la proportion de donateurs, parmi les foyers fiscaux imposés. La hiérarchie varie assez peu, parfois bousculée par des événements dramatiques comme les catastrophes naturelles.

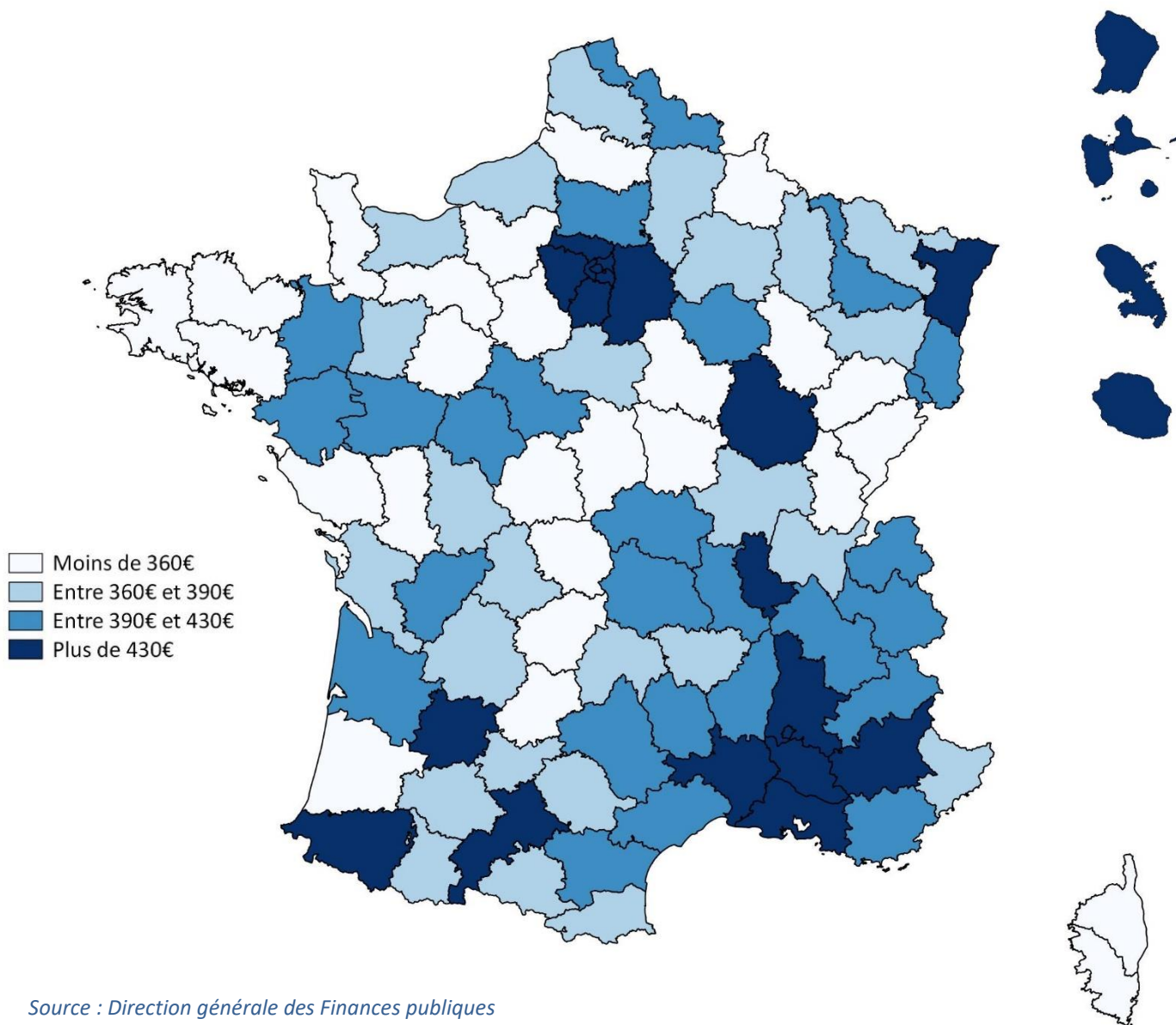
Carte 3 - La densité des donateurs en département (donateurs imposés/total des imposés)



On voit ici la confirmation de cette belle diagonale, allant des Pyrénées-Atlantiques, jusqu'aux deux départements Alsaciens. Parmi les premiers départements, on retiendra le Doubs (4^{ème}), le Tarn (6^{ème}), le Lot (7^{ème}), le Gers (8^{ème}) et les Côtes d'Armor (10^{ème}).

Cette carte est un certain reflet des différences économiques entre les départements. Elle donne des informations utiles aux associations qui collectent, quant au « rendement de la générosité ».

Carte 4 - Le don moyen annuel départemental des contribuables imposés



Un premier groupe de départements se détache, avec, dans l'ordre, Paris (1 151 euros), les Hauts-de-Seine (811 euros), les Yvelines (652 euros), le Val de Marne, le Rhône (premier département de province), le Bas-Rhin, les Bouches du Rhône et la Seine-Saint-Denis. Ferment la marche le Finistère, les Côtes d'Armor et la Manche.

3 – Les 60 communes qui se sont distinguées en 2016

Un travail a été effectué, concernant les cent communes les plus importantes du territoire. Nous avons pu approcher, pour chacune d’entre elles, la proportion de donateurs, parmi les foyers fiscaux imposés, ce qui détermine la « densité des donateurs », et le don moyen annuel de ces donateurs. Le tableau suivant se limite aux 60 communes qui présentent la plus forte densité, indiquant le rang qu’elles occupent selon ce critère, ainsi que le don moyen correspondant.

Communes	Densité	Rang	Don moyen	Communes	Densité	Rang	Don moyen
VERSAILLES	37,5%	1	1184	SAINT-ETIENNE	26,3%	31	500
NEUILLY-SUR-SEINE	37,1%	2	1972	VALENCE	26,3%	32	499
STRASBOURG	32,2%	3	753	CHATILLON	26,1%	33	503
CALUIRE-ET-CUIRE	32,1%	4	605	COURBEVOIE	26,1%	34	625
ANTONY	31,5%	5	623	CAEN	25,7%	35	480
MEUDON	31,3%	6	781	FONTENAY-SOUS-BOIS	25,7%	36	721
VANNES	30,9%	7	465	CHERBOURG	25,7%	37	310
VINCENNES	30,7%	8	666	SURESNES	25,6%	38	618
RUEIL-MALMAISON	30,7%	9	617	LIMOGES	25,5%	39	408
BOULOGNE-BILLANCOURT	29,0%	10	1200	ORLEANS	25,5%	40	489
PAU	29,0%	11	501	AIX-EN-PROVENCE	25,5%	41	601
SAINT-MAUR-DES-FOSSES	28,7%	12	729	METZ	25,5%	42	467
PARIS	28,7%	13	1133	PESSAC	25,3%	43	397
RENNES	28,6%	14	438	BREST	25,2%	44	370
CHAMBERY	28,6%	15	580	DIJON	25,2%	45	493
ISSY-LES-MOULINEAUX	28,2%	16	638	ROUEN	25,1%	46	464
NIORT	28,0%	17	375	MAISONS-ALFORT	24,9%	47	539
BESANCON	27,9%	18	445	LE MANS	24,9%	48	424
CLAMART	27,9%	19	1046	ASNIERES-SUR-SEINE	24,7%	49	596
ANGERS	27,8%	20	486	ANNECY	24,6%	50	466
NANTES	27,6%	21	555	MULHOUSE	24,6%	51	562
LYON	27,4%	22	599	BOURGES	24,4%	52	402
NANCY	27,1%	23	569	BORDEAUX	24,3%	53	538
QUIMPER	27,0%	24	347	TOULOUSE	24,2%	54	503
LEVALLOIS-PERRET	27,0%	25	1025	MASSY	24,2%	55	502
POITIERS	27,0%	26	472	CLERMONT-FERRAND	24,2%	56	469
GRENOBLE	26,9%	27	484	TOURS	24,2%	57	478
COLMAR	26,7%	28	511	MONTPELLIER	24,1%	58	484
MONTROUGE	26,5%	29	582	COLOMBES	24,1%	59	808
LA ROCHELLE	26,5%	30	428	NIMES	23,9%	60	474

Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement R&S.

Nombre de communes d’Ile-de-France figurent dans les premiers rangs de ce tableau. Cela s’explique à la fois par les moyens dont disposent leurs habitants, mais aussi par les sollicitations dont ils font l’objet, de la part des associations. Pour autant, on notera la présence de Strasbourg, Vannes, Pau, Rennes et Chambéry, parmi les 15 premières communes.

Le lecteur intéressé pourra observer quelques différences significatives entre le bon rang d’une commune, concernant la densité de ses donateurs, et un don moyen plutôt modeste (Niort par exemple), et l’inverse avec un don moyen élevé, pour une densité assez moyenne (Colombes par exemple).

PARTENAIRES ASSOCIES A CETTE PUBLICATION



Dans un contexte marqué par une diversification et une évolution des ressources et des modèles associatifs l'**IDAF, Institut des Dirigeants d'Associations et Fondations**, a pour mission de professionnaliser et de concourir au développement des associations et des fondations. A travers ses activités et ses prises de position, il contribue à la réflexion et à l'évolution des idées et des pratiques.

L'IDAF met à disposition des dirigeants associatifs, élus ou salariés, des contenus pratiques ainsi que de l'expertise technique. Il organise des rencontres et des événements afin de faire émerger des réflexions communes et de développer l'échange entre les adhérents. www.idaf-asso.fr



IDEAS, Institut de Développement de l'Ethique et de l'Action pour la Solidarité, est une association reconnue d'intérêt général, fondée en 2005 pour répondre à un double besoin identifié sur le terrain : renforcer les capacités des associations et des fondations et développer la philanthropie en France, en créant des passerelles entre les acteurs de la solidarité et ceux de la philanthropie.

IDEAS a ainsi créé un Label en 2010 dans ce double objectif de répondre à la fois aux attentes des financeurs en terme de transparence et d'efficacité de l'action (mécènes privés, bailleurs publics, donateurs...) et aux besoins des associations et des fondations qui souhaitent être accompagnées dans leur démarche d'amélioration de leurs pratiques. En proposant, aux associations et aux fondations volontaires, un accompagnement bénévole et dans la durée, sur la base d'une méthodologie structurante (le Guide des bonnes pratiques accessible librement sur le site www.ideas.asso.fr), l'ambition d'IDEAS est en effet de favoriser la qualité, la pérennité et la capacité de mobilisation des acteurs de la solidarité. www.ideas.asso.fr



Le Don en confiance, organisme à but non lucratif ouvert à toutes les causes d'intérêt général, a été créé en 1989 par de grandes associations et fondations sociales et humanitaires avec la volonté de préserver et développer une relation de confiance avec leurs donateurs. Ayant fondé il y a près de trente ans une Charte de déontologie, il exerce la mission de contrôle de l'appel public à la générosité basé sur des principes de transparence, de recherche d'efficacité, de probité et désintéressement, et de respect des donateurs, personnes physiques ou morales.

Le respect des règles de déontologie contenues dans la Charte du Don en confiance détermine l'octroi du label "Don en confiance" aux organisations qui en font la demande et fonde le contrôle continu et indépendant des engagements auxquels elles souscrivent. À ce jour, le Don en confiance rassemble près de 90 organisations labellisées suivies par une centaine de contrôleurs bénévoles experts.

Pour voir le contenu détaillé des engagements souscrits par les organisations labellisées ainsi que la liste de celles-ci : www.donenconfiance.org

RECHERCHES & SOLIDARITES, un réseau d'experts et d'universitaires au service de toutes les formes de solidarités.

Association sans but lucratif, R&S s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation constante de complémentarité par rapport aux travaux qui sont menés et publiés par ailleurs.

Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales qui sont en libre accès sur www.recherches-solidarites.org. R&S réalise également, en lien avec des partenaires de plus en plus nombreux (réseaux associatifs, services déconcentrés de l'Etat, conseils généraux et régionaux, associations nationales...) des travaux spécifiques sur le bénévolat, la vie associative ou le don d'argent.